



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Catalogue des ateliers et du matériel pour les actions de sécurité routière



Alpes-Maritimes

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Avant-propos

Ce catalogue, détaillant l'ensemble du matériel acquis par la préfecture des Alpes-Maritimes, recense les différents ateliers de prévention pouvant être mis à disposition de tous les acteurs de la lutte contre l'insécurité routière.

Cet outil illustre la détermination de la préfecture des Alpes-Maritimes de porter et de pérenniser cet engagement sur l'ensemble du territoire du département.

Pour répondre à cette problématique, la préfecture a initié en 2018, un projet local d'envergure ayant pour but d'allouer à l'ensemble des acteurs départementaux institutionnels et associatifs, des équipements de sécurité routière dans le cadre d'actions de sensibilisation menées sur l'ensemble du département.

Ce dispositif, cofinancé par le Conseil Départemental, la Région Sud, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, la Communauté des Pays de Paillons et la Délégation de Sécurité Routière, dénommé *maison de sécurité routière itinérante*, comprend deux véhicules destinés à réaliser différents types d'actions de prévention de sécurité routière, simultanées ou d'envergure, sur l'ensemble du département (Haut – Moyen Pays et littoral) et auprès d'un public divers : jeunes, grand public, salariés et seniors.



SOMMAIRE

I. Les véhicules.....	p.4
II. Les ateliers de prévention.....	p.6
1. L'atelier éducation routière.....	p.6
2. Les ateliers deux-roues motorisés.....	p.12
a. L'atelier « moto mystère ».....	p.13
b. L'atelier airbag moto.....	p.16
c. L'atelier équipements de protection individuel.....	p.17
d. L'atelier pédagogique casque.....	p.18
3. L'atelier engins de déplacement personnel motorisés (EDPM)....	p.21
4. Les ateliers « simulateur de conduite ».....	p.27
5. L'atelier « Test-choc ».....	p.31
6. Les ateliers de sensibilisation à l'alcool.....	p.33
7. L'atelier écoconduite.....	p.38
III. Le matériel complémentaire.....	p.39
1. Les barnums, oriflammes et enrouleurs.....	p.39
2. Le matériel multimédia.....	p.43
3. Les goodies.....	p.44

I. Les véhicules

Les véhicules permettent de conduire les intervenants ainsi que de transporter le matériel nécessaire à la mise en place d'ateliers de sécurité routière.

Les Renault Master

La maison de sécurité routière itinérante est composée de 2 véhicules de type Renault Master grand volume.



Propriétés et pré-requis

Dimensions des véhicules :

Hauteur : 3.73 m

Longueur : 3.08 m

Largeur : 1.76m

Catégorie de permis nécessaire : B

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

Le « Dacia Dokker »



Propriétés et pré-requis

Dimensions du véhicule :

Hauteur : 1.85 m

Longueur : 4.36m

Largeur : 1.41 m

Catégorie de permis nécessaire : B

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

I. Les ateliers de prévention

1. L'atelier « éducation routière »



Public ciblé

- Jeunes (Cet atelier permet de préparer les élèves des classes de 5e et de 3e à l'ASSR1 et 2)
 - Seniors
 - Tout public

Nombre d'intervenants

- 2 intervenants minimum

Durée

- 1 à 2 classes par Demi-journée

Descriptif et Objectifs

Cet atelier comporte une piste éducation routière, des panneaux de signalisation, des feux tricolores, des bicyclettes et des trottinettes.

Le déploiement de cet atelier dans lequel évoluent des vélos et des trottinettes sur une piste d'éducation routière permet notamment de faire découvrir ou réhabituer (reprises de guidon), en toute sécurité, aux bons comportements liés à l'usage des vélos/trottinettes.

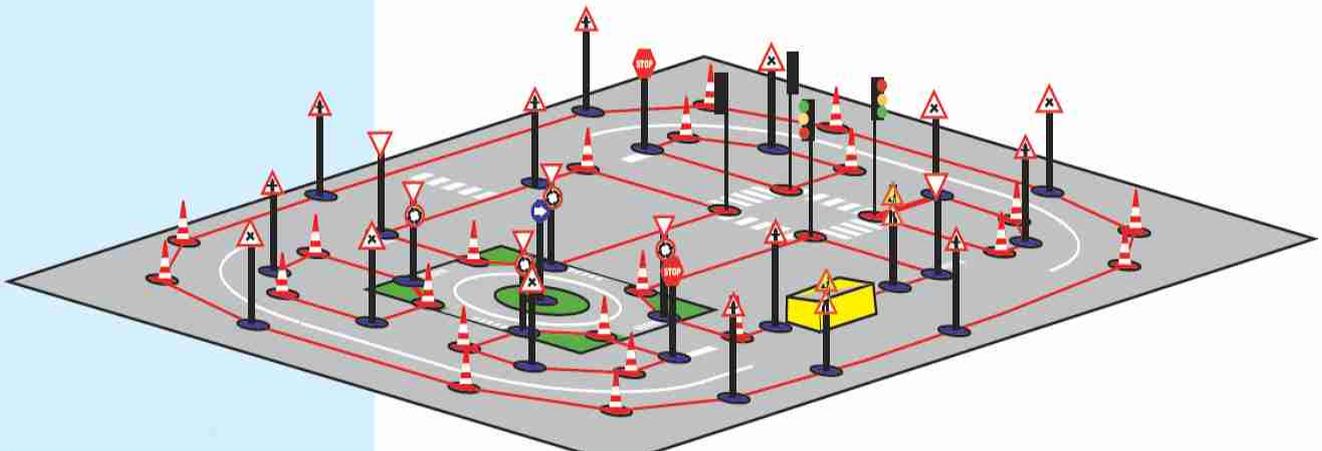
L'objectif de cet atelier est de sensibiliser le public au risque des déplacements quotidiens, sur les règles du code de la route ainsi que sur les divers équipements de sécurité.

Propriétés et pré-requis

- Dimensions : 36 X 18 m

CIRCUIT AMOVIBLE WILLIAM

36M X 18M avec croisement à feux tricolores et rond point



MATERIEL

- | | |
|---------------------------------|------------------------------------|
| 30 Cônes | PANNEAUX |
| 28 Pieds en croix repliables | 2 STOP |
| 28 Poteaux 1.5M | 2 CEDEZ LE PASSAGE |
| 5 LINOS passage piétons | 4 CEDEZ LE PASSAGE ROND POINT |
| 2 LINOS bande balise | 8 ROUTES PRIORITAIRES |
| 2 LINO bande stop | 6 CROISEMENTS NON PRIORITAIRE |
| 1 LINO GIRATOIRE | 4 ROND-POINTS |
| 1 ensemble de 4 feux tricolores | 4 FLECHES A DROITE |
| 1 caisse rangement feux | 2 TRAVAUX |
| 350M chaines plastiques | 2 ROUTES ETROITES gauche et droite |
| 3 caisses de rangement | 1 cane de traçage |
| 3 TUBES PVC rangement giratoire | 6 bombes de peinture blanche Temp |





Exemples de mise en place de la piste « éducation routière »

Les vélos



La préfecture dispose de 10 vélos dont 4 vélos enfants ainsi que de casques permettant de mettre en place l'atelier « piste éducation routière ».

Les trottinettes



6 trottinettes et des équipements de protections individuels sont également disponibles.

La bâche à erreurs

Elle permet aux enfants d'identifier les bons et mauvais comportements sur la route.



La préfecture des Alpes-Maritimes peut également mettre à disposition des brochures (flyers) en appui aux ateliers de sensibilisation.

À SAVOIR

Le double sens cyclable dans les zones 30, les zones de rencontre et les aires piétonnes

Le double sens cyclable est une voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles et des engins de déplacement personnel motorisés. Cette règle est appliquée à l'ensemble des voies limitées à 30 km/h, aux zones de rencontre et aux aires piétonnes, sauf décision contraire prise par l'autorité de police. Les doubles sens cyclables peuvent également se rencontrer sur des voies à 50 km/h. Dans ce cas, des panneaux et marquages au sol doivent obligatoirement les signaler.

Le cédez-le-passage cycliste au feu

Au niveau de certains feux de circulation et lorsque la signalisation le permet, les cyclistes peuvent aller dans la ou les directions indiquées par les flèches, sans s'arrêter au feu rouge mais en obtenant le passage aux piétons et aux usagers de la voie sécants.

Autres facilités de franchissement des feux en faveur des cyclistes

Il existe également des feux d'autorisation conditionnelle de franchissement pour les cyclistes.

Le sas vélo

Le sas vélo est un espace réservé à un feu de signalisation aux cyclistes et aux conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisé. Il est situé entre la ligne d'arrêt destinée aux autres véhicules et un passage piéton. Il permet aux cyclistes de se placer devant les véhicules à moteur pour démarrer en toute sécurité.

La route est un espace qui se partage, ce qui implique un respect mutuel de la part de ceux qui s'y déplacent.

Le cycliste, comme l'automobiliste, doit appliquer les règles du code de la route qui garantissent sa sécurité et celle des autres usagers. Pour rouler sans se mettre en danger, le cycliste doit impérativement disposer d'un vélo en bon état, bien équipé, et surtout connaître et appliquer les règles élémentaires de déplacement, en ville et hors agglomération, de jour, comme de nuit.

LES PRINCIPALES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

INFRACTION	AMENDE FORAITAIRE
Défaut d'éclairage	11 €
Changement de direction sans avertissement préalable	35 €
Circuler à plus de 2 de front sur la chaussée	35 €
Avoir un passager sur son vélo (sans siège fixé au véhicule)	35 €
Remorquage	35 €
Dépassement de la vitesse maximale autorisée*	35 €
Non-respect de l'arrêt au feu orange	35 €
Défaut de freinage	68 €
Circuler sur la trottoir en agglomération	135 €
Tenir en main son téléphone ou porter des écouteurs	135 €
Rouler en sens interdit	135 €
Non-respect de l'arrêt au feu rouge	135 €
Non-respect de l'arrêt à un stop	135 €
Remonter les files par la droite	135 €
Circulation sous l'emprise de l'alcool (entre 0,2 et 0,4 mg/l d'alcool respiré)	135 €
Vitesse inadaptée au régime des circonstances*	135 €
Dépassement sans avertissement préalable	150 €
Non respect de la priorité de passage à l'égard des piétons	134 €

*La différence entre dépassement de la vitesse (35 €) et vitesse inadaptée au regard des circonstances (135 €) est que dans le second cas, le cycliste peut respecter la limitation de vitesse mais ignore volontairement un risque croissant de piétons, viages, etc.

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr
twitter.com/routeplussure

Ministère de l'Intérieur
 Délégation à la sécurité routière
 Immeuble Garenne - Place Bonaparte - 75800 PARIS CEDEX 08

GOUVERNEMENT
 Michel
 Bachelard
 Premier ministre

CIRCULER À VÉLO ROULEZ EN TOUTE SÉCURITÉ

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

JEUNES CONDUCTEURS PRENDRE LA ROUTE EN TOUTE SÉCURITÉ

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

2. Les ateliers deux-roues motorisés



a. L'atelier « moto mystère »

Public ciblé

- Deux roues-motorisés
- Risque routier professionnel

Nombre d'intervenants

- 1 à 2 intervenants minimum

Durée

- 0h30 pour 5/6 personnes

Descriptif et Objectifs

Cet atelier comporte une moto (Yamaha Tracer) et un scooter (Yamaha Nmax 125 cm).

Il s'agit, avec l'aide d'un des deux-roues motorisés comportant des anomalies ou des manques, de sensibiliser les participants à l'entretien et aux principaux points de contrôle de ce type d'engin.

Cet atelier vise à faire connaître les éléments essentiels et les principaux points de contrôle d'un deux-roues motorisé.

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE**
ENSEMBLE



La moto « Yamaha Tracer »



Propriétés et pré-requis

Dimension du véhicule :

Hauteur : 0,81 m

Longueur : 2,17 m

Largeur : 0,88 m

Poids : 196 kg

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

Le scooter « Yamaha Nmax 125 cm3 »



Propriétés et pré-requis

Dimensions du véhicule :

Hauteur : 0,76 m

Longueur : 1,95 m

Largeur : 0,74 m

Poids : 127 kg

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,**
ENSEMBLE

b. L'atelier gilet airbag moto

Public ciblé

- Deux roues-motorisés
- Risque routier professionnel

Nombre d'intervenants

- 1 intervenant

Durée

- 30 mins par groupe

Descriptif et Objectifs

L'atelier est composé d'un gilet airbag moto et de cartouches de recharge.

Il s'agit, à travers l'exposition de différents équipements de protection individuel et de supports pédagogiques, d'échanger, de former et de sensibiliser à la nécessité d'être bien équipé pour minimiser les risques liés à l'accident de la route

Cet atelier vise à expliquer le fonctionnement et promouvoir le port de cet équipement de sécurité.

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE



c. L'atelier équipements de protection individuel

Public ciblé

- Deux roues-motorisés
- Risque routier professionnel

Nombre d'intervenants

- 1 intervenant

Durée

- 30 minutes par groupe

Descriptif et Objectifs

L'atelier est composé d'un mannequin entièrement habillé d'équipements de protection individuels homologués CE : casque, gants, blouson, pantalon et chaussures.

Il s'agit, à travers l'exposition de différents équipements de protection individuel et de supports pédagogiques, d'échanger, de former et de sensibiliser à la nécessité d'être bien équipé pour minimiser les risques liés à l'accident de la route

Cet atelier vise à faire connaître les éléments essentiels qui composent l'équipement d'un motard.

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,**
ENSEMBLE



d. L'atelier pédagogique casque

Public ciblé

- Deux roues-motorisés
- Risque routier professionnel

Nombre d'intervenants

- 1 intervenant

Durée

- 30 mins par groupe

Descriptif et Objectifs

L'atelier est composé d'un kit pédagogique Arai avec plusieurs modèles.

Il s'agit, à travers l'exposition de différents équipements de protection individuel et de supports pédagogiques, d'échanger, de former et de sensibiliser à la nécessité d'être bien équipé pour minimiser les risques liés à l'accident de la route

Cet atelier vise à faire connaître la composition d'un casque homologué et la nécessité de le changer en cas de choc.

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**





Exemple de mise en place d'atelier avec barnum, flammes, mannequin et kit casque Arai

La préfecture des Alpes-Maritimes peut également mettre à disposition des brochures (flyers) en appui aux ateliers de sensibilisation.

à moto ou en scooter, sans équipement complet, vous risquez de laisser votre peau s'exposer.





BLOUSON



AIRBAG

Le blouson doit :

- comporter des couleurs vives et des dispositifs rétro-réfléchissants pour une meilleure visibilité par les autres usagers, de jour comme de nuit,
- être assez large pour rester confortable, mais assez serré pour protéger des chocs,
- être serré au niveau des poignets pour éviter que les manches ne remontent,
- pouvoir s'adapter au-dessus d'autres vêtements,
- être équipé de protections aux coudes et aux épaules,
- comporter une étiquette CE.

Il est possible d'acquies des protections dorsales et ventrales indépendamment du blouson. Ces protections peuvent être installées de manière autonome, par exemple à l'aide de bretelles.

Il existe 2 sortes de gilet ou blouson airbag :

- l'**airbag filaire**, qui se déclenche mécaniquement via un cordon, l'**airbag radiocommandé**, qui se déclenche par onde radio.

Un gilet ou blouson airbag efficace doit :

- protéger le dos et le torse des chocs et des conséquences des glissades,
- ne pas gêner la conduite,
- descendre un peu plus bas que le coccyx et recouvrir entièrement les épaules, voire les vertèbres cervicales, empêchant ainsi le « coup du lapin »,
- n'être ni trop serré ni trop lâche pour avoir une protection optimale,
- comporter une étiquette CE.

Il est nécessaire de mesurer le buste (de la nuque au coccyx) ainsi que le tour de taille pour choisir la bonne taille. Il est fortement conseillé de ne rien mettre dans ses poches entre la cage thoracique et le gilet/blouson.

PLUS VIVES LES



PLUS SÛRES

PLUS ENJOYABLES

PLUS VIVES LES PLUS SÛRES PLUS ENJOYABLES





⚠ RISQUES

LES VESTES ET BLOUSONS SONT DESTINÉS À VOUS PROTÉGER. EN CAS DE CHUTE OU DE GLISSADE, DES :

- BRÛLURES,
- FRACTURES,
- ABRASIONS,
- CONTUSIONS,

⚠ RISQUES

COMME LE CASQUE, L'AIRBAG MOTO SAUVE DES VIES. IL PROTÈGE LES ORGANES VITAUX DE VOTRE TRONC (CŒUR/DOSSIER/ABDOMEN).

SI VOUS NE PORTEZ PAS D'AIRBAG, VOUS RISQUEZ DES :

- FRACTURES DES CERVICALES ET DES LOMBAIRES,
- ABRASIONS,
- LÉSIONS DE LA MOELLE EPINIÈRE,
- CONTUSIONS MULTIPLES,
- ENFONCEMENTS DE LA CAGE THORACIQUE,
- ÉCLATEMENTS DES VISCÈRES.

SECURITE ROUTIERE TOUS RESPONSABLES



PLUS VIVES LES PLUS SÛRES PLUS ENJOYABLES

PLUS VIVES LES PLUS SÛRES PLUS ENJOYABLES

Le scooter et le cyclomoteur en toute sécurité

GOVERNEMENT

SECURITE ROUTIERE VIVRE ENSEMBLE

3. L'atelier Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM)

Public ciblé

- Jeunes
- Seniors
- Tout public
- Risque routier professionnel

Nombre d'intervenants

- De 1 à 2 intervenants minimum

Durée

- 20 à 30 participants par demi-journée

Descriptif et Objectifs

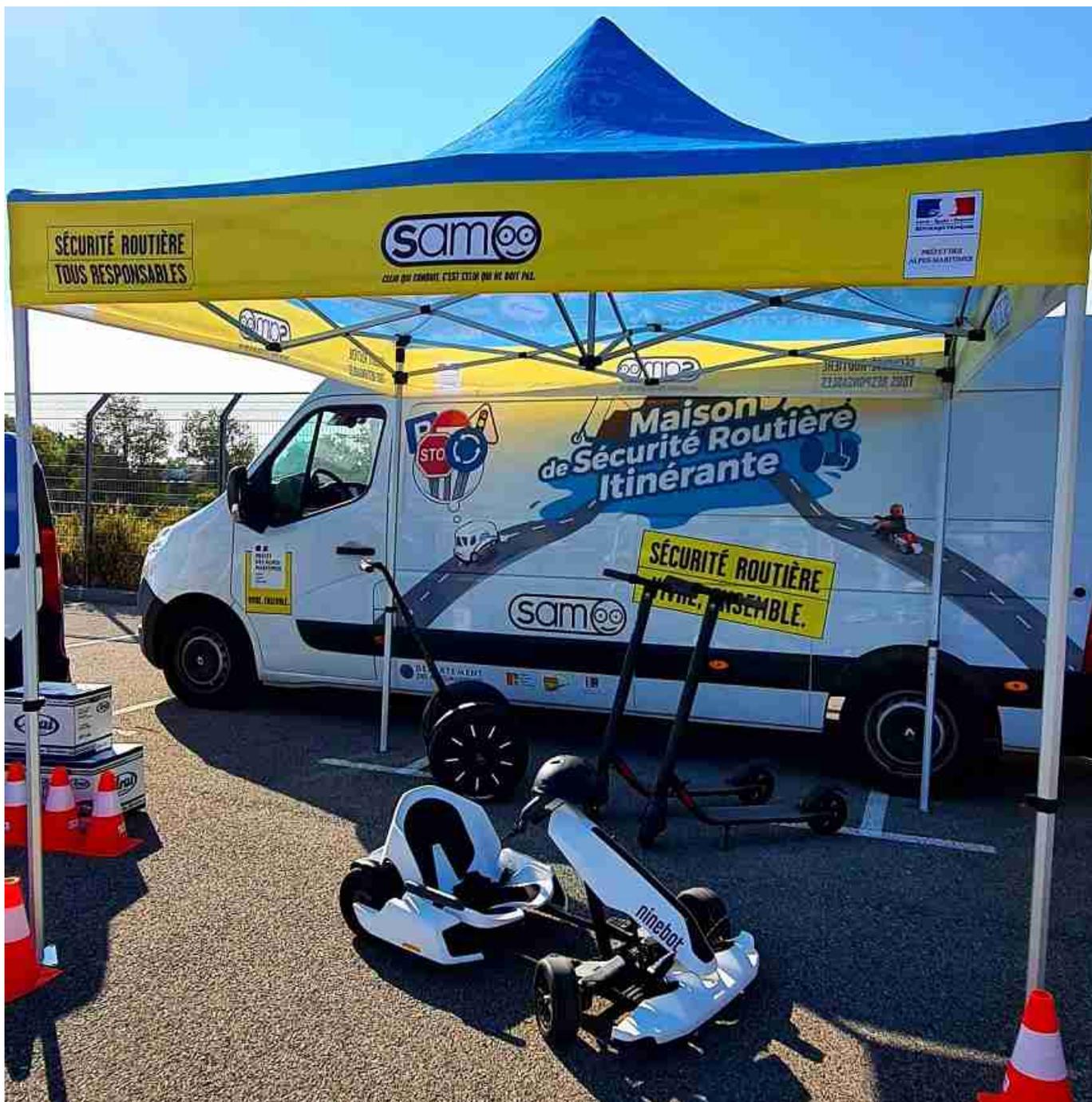
Cet atelier comporte des karts, de trottinettes et un gyropode.

Il permet de faire découvrir aux participants des nouveaux modes de déplacement autonomes et de sensibiliser aux déplacements durables.

L'objectif est de sensibiliser les usagers à l'utilisation des nouveaux engins de déplacement personnel, notamment sur les règles du code de la route ainsi que sur les divers équipements de sécurité.

Propriétés et pré-requis

- Nécessite une surface plane



Les 9 trottinettes électriques



Propriétés et pré-requis

Dimensions : 1,13 x 0,43 x 0,40-113 m (dépliée)

Vitesse max : 25 km/h

Autonomie : 15 km

Temps de charge : 3,5 heures

Charge maximale : 100 kg.

Connectivité : Bluetooth 4.0. (IOS – Android)

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

Les 2 gyropodes Segway-Ninebot S

Ils sont convertibles au besoin en kart.



Propriétés et pré-requis

Longueur : 1,38 m
Hauteur : 0,60 m
Poids : 27,8 kg
Vitesse max : 25 km/h
Autonomie : 15 km

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,**
ENSEMBLE

Le Gyropode Segway i2 SE



Propriétés et pré-requis

Vitesse max : 25 km/h

Autonomie : entre 40 et 55 km

Poids : 48 kgs

Hauteur du guidon : de 17 cm à 130 cm

Largeur : 64 x 48 cm

Connectivité : Bluetooth 4.0. (IOS – Android)

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,**
ENSEMBLE

La préfecture des Alpes-Maritimes peut également mettre à disposition des brochures (flyers) en appui aux ateliers de sensibilisation.

PLUS DE SÉCURITÉ, PLUS DE RESPECT

Afin de faciliter le partage de l'espace public entre piétons, vélos, voitures et EDPM, le code de la route instaure des règles claires.

Tous les véhicules électriques permettant de se déplacer individuellement sont concernés



Trottinette électrique



Monoroue



Gyropode



Hoverboard

La réglementation définit:

- les règles de circulation et de stationnement en ville et hors agglomération;
- l'équipement du conducteur;
- les caractéristiques techniques des EDPM.



VOIES URBAINES **ALCOOL** **80** **FEU ROUGE** **PASSOIRE** **VOIES DE TRAFIC**

TROTINETTE ÉLECTRIQUE, MONIROUE... COMMENT BIEN CIRCULER?

En savoir plus?
securite-routiere.gouv.fr

twitter.com/routeplussure
facebook.com/routeplussure

Ministère de l'Intérieur
Délégation à la sécurité routière
Place Beauvau - 75200 Paris Cedex 08

GOUVERNEMENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

Nat. pub. pour info. la route publique - Sécurité routière - 01 40 50 50 50 - 01 40 50 50 50 - Sécurité routière

Des règles claires pour un usage sécurisé

Trottinette électrique, gyropode, hoverboard... Les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) apportent de nouvelles solutions pour se déplacer au quotidien.

Pour garantir une circulation apaisée entre les usagers, les EDPM font l'objet d'une réglementation qui leur est propre dans le code de la route. Il s'agit de créer les conditions d'un usage responsable et sécurisé pour tous.

4. Les ateliers « simulateurs de conduite »

Public ciblé

- Jeunes
- Seniors
- Tout public
- Risque routier professionnel

Nombre d'intervenants

- De 1 à 2 intervenants minimum

Durée

- parcours de 15 minutes (groupe de 5 à 6 personnes) / 1h30 par session.

Descriptif et Objectifs

La préfecture dispose deux simulateurs deux-roues motorisés ainsi que de deux simulateurs automobiles.

Il s'agit, à travers la mise en place de parcours de simulation ludiques et concrets, de sensibiliser les participants aux règles du code de la route.

L'objectif étant de sensibiliser sans risque les participants à la conduite anticipative et/ou « multi – facteurs » (météo, distances de sécurité, type de véhicule, etc) ; d'être vigilant, capable d'identifier les situations à risques et de savoir anticiper les erreurs des tiers.

Propriétés et pré-requis

- Nécessite une alimentation électrique (220 volts)

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**



Le simulateur deux-roues Ediser « Simu scoot »



Propriétés et pré-requis

Hauteur : 1,02 m
Largeur : 0,70 m (avec pied et guidon)
Longueur : 1,29 m
- Poids : 30 kg
Nécessite une alimentation électrique (220 volts)

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE**
ENSEMBLE

Le simulateur automobile Ediser Simunomad



Propriétés et pré-requis

Hauteur : 1,25 m
Largeur : 1,00 m et 1,23 m écrans déployés
Longueur : 1,59 m
Poids : 60 kg
Nécessite une alimentation électrique (220 volts)

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

Le simulateur automobile Faros



Propriétés et pré-requis

Hauteur et largeur partie avant : 1,00 x 0,56 m
Hauteur et largeur partie arrière : 1,00 x 0,74 m
Nécessite une alimentation électrique (220 volts)

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

5.L'atelier « Test-choc »

Public ciblé

- Jeunes
- Tout public
- Risque routier professionnel

Nombre d'intervenants

- 2 intervenants minimum

Durée

- ateliers d'environ 30 à 45 minutes par groupe de 5 à 15 personnes (50 à 100 participants par jour)

Descriptif et Objectifs

La préfecture dispose d'un dispositif « test-choc » permettant de reproduire à une vitesse peu élevée l'impact d'un choc frontal.

Les participants apprennent les préconisations sur la position et les réglages de leur ceinture. Le système s'élance ensuite et vient percuter des tampons pour simuler un choc.

L'objectif de cet atelier est de sensibiliser les participants à la nécessité d'une manipulation correcte des dispositifs de retenue à l'avant et à l'arrière du véhicule.

Propriétés et pré-requis

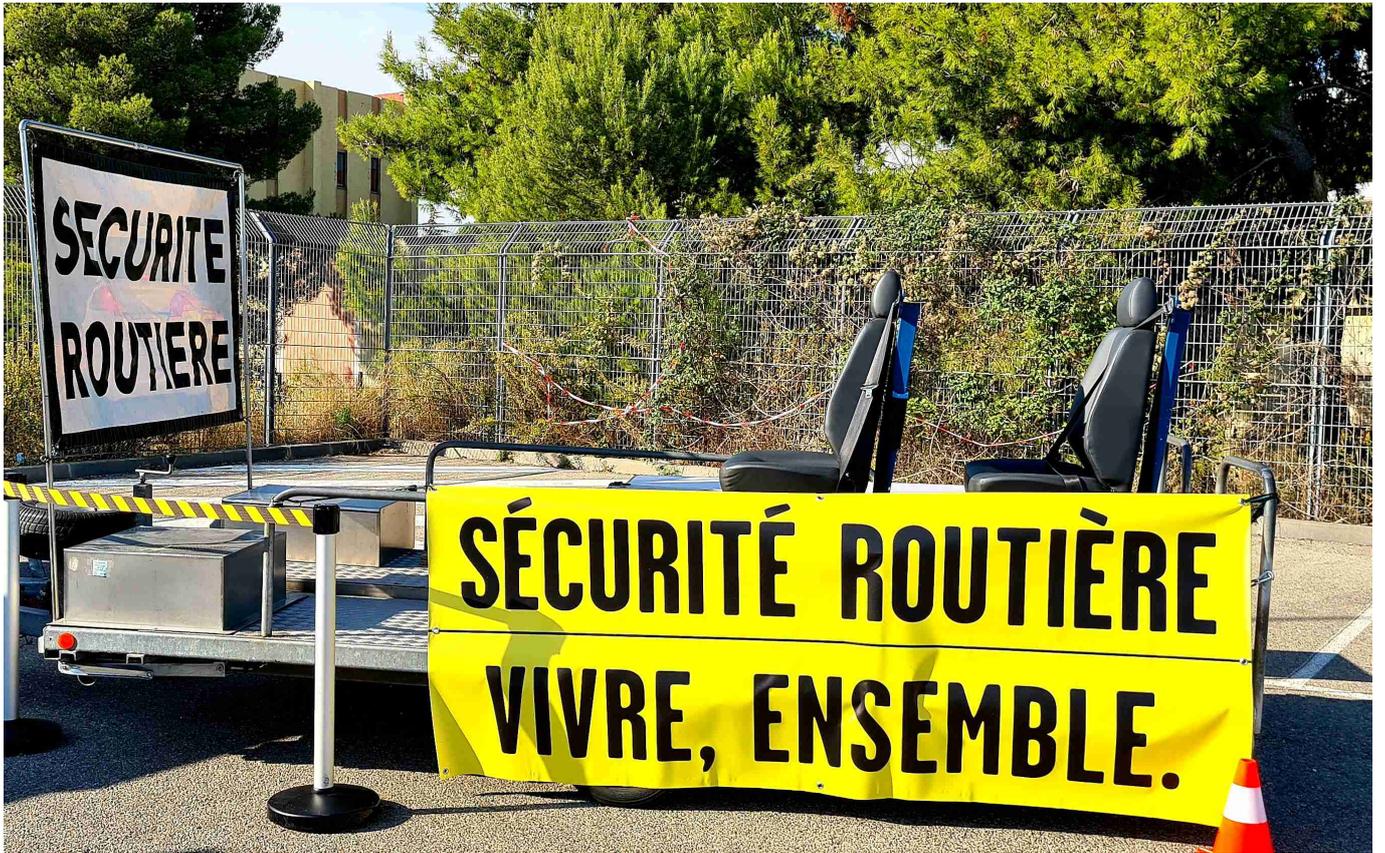
Dimensions : 6 x 6 m

Nécessite une alimentation électrique (220 volts)

Doit être tracté par un véhicule

Nécessite également un balisage de sécurité matérialisé par des poteaux de guidage à sangle

Nécessite une surface plane

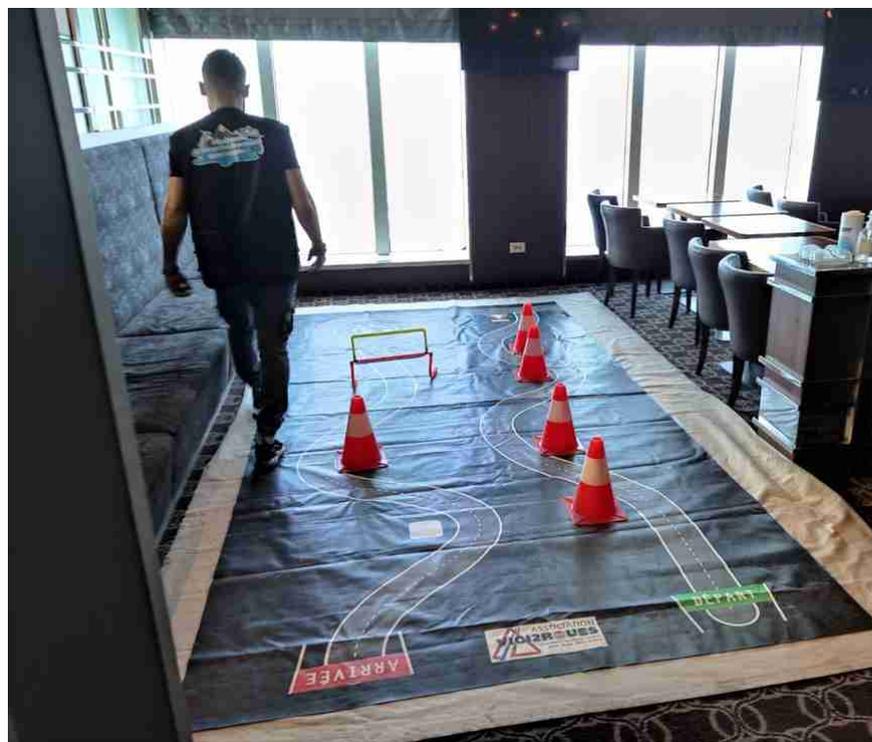


6. Les ateliers de sensibilisation à l'alcool

<i>Public ciblé</i>	<i>Nombre d'intervenants</i>	<i>Durée</i>
<ul style="list-style-type: none">- Jeunes- Deux-roues motorisés- Tout public- Risque routier professionnel	<ul style="list-style-type: none">- 1 à 2 intervenants	<ul style="list-style-type: none">- 13 à 30 minutes pour 5/6 personnes
<h3><i>Descriptif et Objectifs</i></h3> <p>La préfecture dispose de lunettes simulation et d'un parcours de sensibilisation, d'une valise alcool « dose bar », ainsi que d'un réflexomètre.</p> <p>Ces ateliers ont pour objectifs, en simulant les effets de la consommation d'alcool ou de stupéfiants sur la motricité et les réflexes, de sensibiliser aux dangers liés à la prise de ces produits.</p>		

Les lunettes simulations

Les lunettes de simulations « drogues, alcool ou fatigue » et le parcours pédagogique visent à reproduire les effets néfastes de ces addictions sur le corps humain.



Propriétés et pré-requis

Longueur : 3 m
Largeur : 1,50 m

Lunettes disponibles :

- Alcool jour fort 1,2 à 1,4 g/l
- Alcool jour faible 0,4 à 0,8 g/l
- Alcool nuit faible 0,6 à 0,8 g/l
 - Alcool nuit fort 1,5 g/l
- Alcool noir nuit 1 1,2 g/l
- Stupéfiants LSD MDMA
- Cannabis

La valise alcool « dose bar »

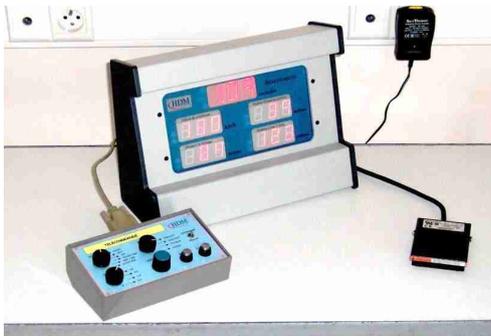
Ce kit permet de sensibiliser aux dangers de l'alcool en faisant prendre conscience de la différence entre une dose « type bar » et une dose servie lors d'un apéritif ou un repas en famille ou entre amis.



Le réflexomètre

Ce dispositif permet de mesurer le temps de réaction du participant, la distance parcourue pendant cette période dite physiologique et la distance parcourue durant le temps de freinage. L'addition des deux constituant la distance d'arrêt.

Le test peut être réalisé à la fois dans des conditions météorologiques variables et des états physiologiques différents (vigilance, fatigue, alcool, distracteurs) qui modifient le temps de réaction.



Propriétés et pré-requis

Nécessite une alimentation électrique (220 volts)

Nécessite un espace calme

La préfecture des Alpes-Maritimes peut également mettre à disposition des brochures (flyers) en appui aux ateliers de sensibilisation.



7. L'atelier écoconduite

Ce boîtier embarqué dans un véhicule de catégorie B permet d'analyser le « style » de conduite des participants afin de sensibiliser au principe de la conduite écoresponsable et apaisée.



Public ciblé

- Tout public
- Risque routier professionnel

Nombre d'intervenants

- 1 intervenant

Durée

- 2h pour 3 personnes

Descriptif et Objectifs

La préfecture dispose d'un boîtier « écoconduite », ainsi que de supports pédagogiques de prévention permettant de sensibiliser au risque routier professionnel, à la conduite économique et apaisée.

Cet atelier a pour objectif de sensibiliser aux notions d'écoconduite.

Propriétés et pré-requis

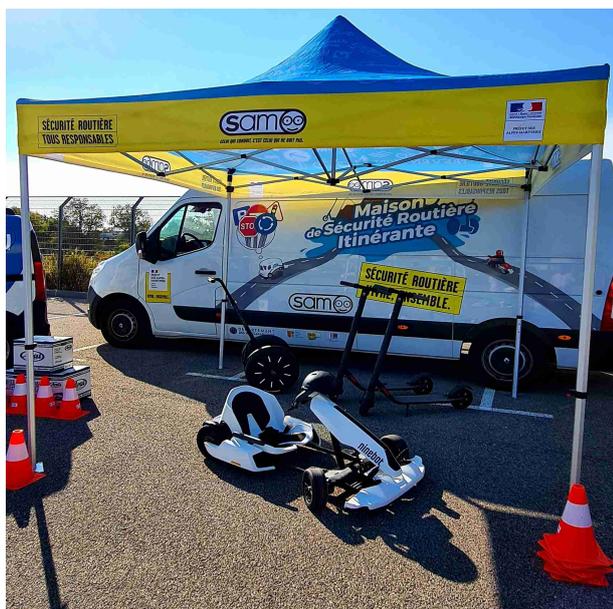
Le véhicule doit disposer d'une "prise diagnostic"

II. Le matériel complémentaire

Afin d'assurer la promotion visuelle des actions de sécurité routière, la préfecture dispose de barnums, de flammes ainsi que d'enrouleurs.

1. Les barnums, oriflammes et enrouleurs

Les barnums



Propriétés et pré-requis

Poids unitaire : 22.2 kg
Hauteur : 3,30 m
Longueur : 3 m
Largeur : 3,00 m

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

Les flammes

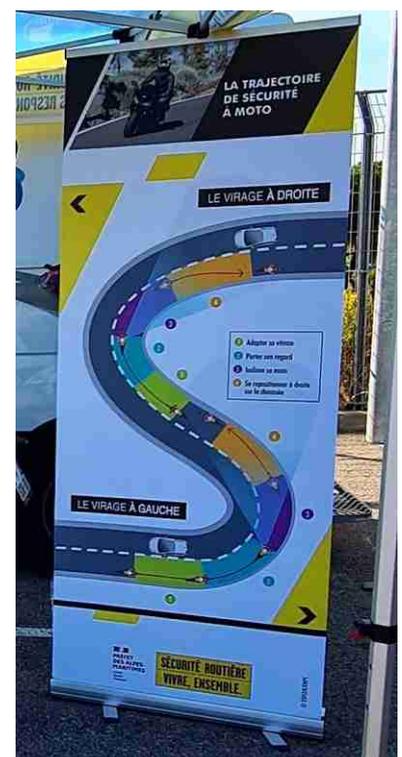


Propriétés et pré-requis

Poids unitaire : 18 kg
Hauteur totale : 2,80 m
Poids du pied en croix : 16,5 kg

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE**
ENSEMBLE

Les totems enrouleurs



Propriétés et pré-requis

Poids unitaire : 3.9 kg
Hauteur : 2 m
Largeur : 0,85 m

La préfecture dispose d'enrouleurs portant sur plusieurs thèmes :

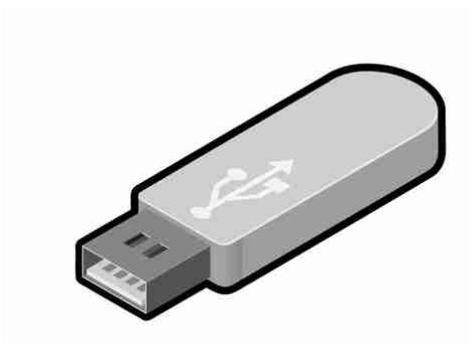
- Deux-roues motorisés
- Piétons et seniors
- Alcool, cannabis, cyclo
 - Distracteurs
 - EDPM
- Risque professionnel
- Partage de la route voiture/vélo

Les banderoles « sécurité routière »



2. Le matériel multimédia

La préfecture dispose également d'ordinateurs portables ; de tablettes ; de supports pédagogiques sous forme de clés USB ; de vidéos-projecteurs et d'une paire de lunettes réalités virtuelles (modules piétons, vélos, trottinettes électriques) permettant de faciliter la mise en place d'ateliers théoriques.



3. Les goodies

La préfecture dispose de « goodies » distribuables aux associations qui mettent en œuvre des ateliers de sécurité routière dans le département des Alpes- Maritimes.

Exemples de goodies (selon disponibilités) :



**Les Intervenants
Départementaux de
Sécurité Routière (IDSR)
animent bénévolement des
actions de sensibilisation à
la sécurité routière en
milieu scolaire,
professionnel ou auprès du
grand public.**

**Alors si vous souhaitez vous
impliquer activement pour
cette cause, nous
recherchons des
bénévoles !**



Contact téléphonique :

04 93 72 23 43

04 93 72 23 46

Contact-mail :

pref-securite-routiere@alpes-maritimes.gouv.fr